

esquisses n° 37

Juillet 2025

ÉDITORIAL

Chers membres,

C'est avec grand plaisir que je vous annonce l'aboutissement de plusieurs projets menés par l'@dagp ces derniers mois, portés par notre mission d'accompagner au mieux les artistes, de défendre leurs droits et d'apporter notre soutien à la création.

Suite à la fermeture de la banque d'images, nous avons développé un nouveau service, le Portfolio, permettant aux adhérents de partager quelques images de leur travail sur le site de l'@dagp, pour mieux le diffuser auprès des professionnels des arts visuels.

Le 8 avril dernier, nous avons organisé un colloque, dont le thème a suscité un vif intérêt chez les nombreux participants, nous confirmant l'importance de son sujet: la documentation, la gestion et la valorisation du fonds d'œuvres et d'archives des artistes. Ce fut un moment aussi riche en enseignements que convivial.

En ce mois de juin, nous avons donc ouvert l'Atelier, un espace pensé pour vous, pour vous accueillir afin d'y travailler de manière individuelle ou collective, de numériser vos œuvres grâce à du matériel de pointe ou tout simplement d'y organiser des réunions. L'Atelier se trouve à proximité de notre siège social du 11 rue Duguay-Trouin, au 76 bis rue de Rennes, Paris 6^e.

Au-delà de la capitale et de nos murs, il nous tient à cœur de nous adresser aux artistes de toute la France et d'aller à leur contact, notamment à travers les Ateliers pros et les rencontres adhérents que nous mettons en place régulièrement sur tout le territoire.

Plus que jamais, l'@dagp se tient à vos côtés.

Confraternellement,

Hervé Di Rosa

@dagp

pour le droit des artistes

SOMMAIRE

à la une 2

- Les chiffres clés de l'ADAGP
- L'Atelier, un nouvel espace pour les adhérents

à suivre 3

- Les Ateliers pros et les rencontres adhérents en région
- Tribune pour défendre les droits d'auteur face à l'intelligence artificielle générative
- Filéas, une plateforme de suivi des ventes de livres

action culturelle 4

- Lauréats des Révélation, bourses et résidences
- Appels à candidature en cours

à savoir 5

- Copie privée: nouvelle baisse des crédits disponibles en 2025
- Guide sur le *Catalogage des œuvres* et colloque *Documenter, organiser et valoriser le fonds d'œuvres d'un artiste*
- Nouveauté pour les auteurs de *webtoon*

à l'@dagp 6

- Commissions du répertoire
- Assemblée générale le 16 octobre 2025

à vous la parole 7

- Inès Geoffroy, cheffe de projet et commissaire d'expositions à La Villette

à vos agendas 8

à la une

Les chiffres clés de l'ADAGP

Comme chaque année, voici quelques-uns des chiffres clés de l'activité de l'ADAGP en 2024-2025.

Sur les 12 derniers mois, l'ADAGP a accueilli 2 038 nouveaux membres et compte à ce jour 22 308 membres directs, répartis entre 19 497 artistes vivants et 2 811 successions, ces membres étant de 128 nationalités différentes et résidant dans 92 pays. Les pratiques de ces artistes-auteurs couvrent plus d'une quarantaine de disciplines. Du fait des 55 sociétés sœurs à l'étranger, l'ADAGP défend en France les droits de plus de 260 000 artistes du monde entier.

En 2024, nous notons avec satisfaction que les perceptions sont en hausse de 2,1 M€, soit +3,7 %, et passent de 55,1 M€ en 2023 à 57,2 M€. Le taux de prélèvement pour frais a été de 11,8 % en moyenne. Ce taux retenu sur les droits d'auteur pour le fonctionnement de l'ADAGP a diminué de 0,5 point par rapport à 2023, où il s'était établi à 12,3 %.

Autre source de satisfaction, le fait que plus de 800 expositions ont payé du droit de présentation publique, collectant un peu plus de 635 000 €.

Grâce à l'action culturelle, plus d'une centaine de festivals, salons et autres actions a été soutenue. Enfin, plus de 600 lauréats ont reçu des aides directes sous forme de bourses, résidences, Révélations et dotations.

L'Atelier, un nouvel espace pour les adhérents

Depuis 2022, les équipes de l'ADAGP, épaulées par les artistes-auteurs et ayants droit du conseil d'administration et des commissions du répertoire, ont réfléchi à proposer un nouveau service qui réponde aux besoins exprimés par les adhérents.

Ouvert en juin dernier, l'Atelier incarne aujourd'hui ce service, gratuit et à destination des membres : des espaces de travail conviviaux, du matériel informatique et des équipements pour la numérisation des œuvres.

Ce lieu, situé 76 bis rue de Rennes à Paris 6^e, entre Montparnasse et Saint-Germain-des-Près, propose, dans un cadre chaleureux et professionnel, 3 espaces distincts :

- Le Scanlab, l'espace de numérisation, qui met à disposition 3 postes complets pour numériser en haute résolution tous types de créations (dessins, peintures, archives, films, plaques de verres et tous supports transparents) afin de préserver et valoriser le travail artistique ;
- La Fabrique, l'espace de travail collectif de 6 places pour favoriser les échanges et nourrir l'inspiration ;
- La Cafèt', propice aux rencontres informelles autour d'un café.

La Fabrique et le Scanlab sont accessibles aux membres sur réservation, via leur Espace Adhérent <https://extranet.adagp.fr>.

à suivre

Les Ateliers pros et les rencontres adhérents en région

Les Ateliers pros permettent aux membres de l'ADAGP de travailler durant une journée entière, en petit nombre et en profondeur sur des sujets précis relatifs au développement de leur parcours professionnel. Ils sont coordonnés en lien avec des institutions culturelles et artistiques, en Île-de-France et en région.

Ils abordent de manière très pratique des questions propres aux disciplines de chacun (beaux-arts, photographie, bande dessinée, illustration jeunesse, art urbain, design) ou des problématiques liées au parcours professionnel : documenter son travail, conserver ses œuvres, répondre à un appel à candidature, constituer son portfolio, diffuser son travail, comprendre l'écosystème professionnel autour de sa discipline, etc.

Durant l'année 2025, une soixantaine d'Ateliers pros sont programmés. Ces ateliers se tiennent à Paris et aussi à Annecy, Bordeaux, Chalon-sur-Saône, Dunkerque, Marseille, Nantes, Rennes, Saint-Étienne et Strasbourg. Certains événements en région, auxquels les équipes de l'ADAGP participent, sont aussi l'occasion d'organiser localement des rencontres avec adhérents.

Tribune pour défendre les droits d'auteur face à l'intelligence artificielle générative

En février 2025, à l'occasion du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle (IA) organisé à Paris, les organisations d'artistes et d'auteurs – que sont l'ADAGP, l'Adami, la Sacem, la Scam, la SGDL et la Spedidam – ont lancé une tribune pour la tenue d'un débat sur le droit d'auteur et les droits voisins face à l'intelligence artificielle afin que ce sujet devienne une question centrale du développement de cette innovation technologique.

Signé par plus de 34 000 artistes-auteurs et artistes-interprètes, ce texte rassemble leurs inquiétudes face à la remise en cause de la création humaine par les IA génératives. Sur la question de l'entraînement des IA, ils s'opposent à ce que leur travail soit utilisé sans leur accord et sans contrepartie financière.

Les signataires appartiennent à différentes

disciplines artistiques, telles que les arts visuels, l'audiovisuel, la musique et la littérature. Cette transversalité de l'expression des craintes, démontre l'envergure du sujet et la nécessité de s'y atteler dès à présent.

Les artistes en appellent à un modèle « vertueux sur le plan à la fois éthique et économique » et alertent sur le fait que la production des IA génératives puisse remplacer le travail des créateurs eux-mêmes. Dans la longue histoire du rapport entre art et technologie, de l'imprimerie au *streaming*, jamais une innovation n'avait eu la capacité de remettre en cause le principe même de la création humaine.

Filéas, une plateforme de suivi des ventes de livres

Totalement gratuit, ce tout nouveau service, ouvert en avril et qui regroupe l'ensemble de la filière du livre, donne accès aux auteurs aux données de ventes de leurs livres grâce à un compte unique et sécurisé. Collectées directement auprès des libraires, ces informations leur permettent de connaître les ventes réelles de leurs ouvrages en librairie (les « sorties de caisse »).

L'objectif de Filéas est double, il consiste à favoriser la circulation de l'information au sein de la chaîne du livre et améliorer son efficacité économique et environnementale.

Plus d'informations : fileas.org

action culturelle

Lauréats des Révélation, bourses et résidences

Révélation Arts plastiques

Cette Révélation récompense le travail d'un artiste émergent. Créée par l'ADAGP en 2015, elle est désormais décernée en partenariat avec 100% L'EXPO à La Villette, à Paris.

Le jury a choisi de récompenser Nafiseh Moshashaeh, une photographe, graphiste et vidéaste née à Téhéran en 1986 dont le travail explore comment les caractéristiques visuelles façonnent la mémoire collective et individuelle, influençant l'identité d'une société.

L'artiste recevra 5 000 € et bénéficiera d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP, accompagnée soit d'un texte critique, soit de prises de vue de son travail.

Bourse Dynamo!

Afin d'encourager les artistes et designers émergents et de faciliter leur mise en relation avec le monde professionnel, la bourse Dynamo! a été mise en place pour récompenser un duo constitué d'un designer et d'une structure professionnelle pour la réalisation d'un projet innovant sur le plan social ou environnemental.

Pour sa 3^e édition, le jury a distingué Justine Gagnault pour son projet *Tisser le territoire*, accompagnée par Lainamac.

La bourse Dynamo! permet à Justine Gagnault de recevoir 4 000 € et une enveloppe de 5 000 € pour la réalisation d'un prototype.

Bourse Connexion Internationale

La bourse Connexion Internationale soutient les projets d'artistes de la scène française portés par des institutions culturelles étrangères. Elle cible un pays en particulier qui est renouvelé tous les 3 ans.

Pour la 3^e et dernière édition en Allemagne de la bourse Connexion Internationale, le jury a distingué 3 projets d'exposition dans les lieux suivants :

- Le Brandenburgisches Landesmuseum für moderne Kunst (BLMK), à Cottbus, pour l'exposition *MAKING TOGETHER / PATTERNS OF KNOWLEDGE*, d'Ursula Döbereiner, Chloé Macary-Carney et Sylvie Ungauer ;
 - Le ZKM | Center for Art and Media, à Karlsruhe, pour l'exposition *Recomposing the Commons*, de Stéphane Verlet-Bottéro ;
 - Le Scherben, à Berlin, pour l'exposition *We not*, du duo Angélique Heidler et Mickael Marman.
- Chacune de ces expositions bénéficie de 10 000 €.

Les prochaines éditions seront orientées vers l'Espagne.

Bourse Stampa

Cette bourse est destinée à soutenir la création d'une œuvre graphique originale utilisant les procédés de la gravure en taille douce (sur cuivre ou autre support), de la gravure sur bois ou sur linoléum, de la lithographie, de la sérigraphie, ou de la risographie dans le cadre d'un projet présenté par un artiste membre de l'ADAGP accompagné d'un atelier.

En 2025, le jury a distingué :

- Mathilde Arnaud, accompagnée par l'atelier Ultraviolet de

Marseille, pour son projet *Médina* ;

- Djabril Boukhenaïssi, accompagné par les ateliers Moret de Paris, pour son projet *Nuits d'octobre*.

Les 2 lauréats reçoivent 6 000 € chacun afin de contribuer à l'édition, dans l'atelier avec lequel ils ont déposé une candidature, de leur œuvre graphique.

Résidence BD x Cité de la bande dessinée et Villa Médicis

L'ADAGP, l'Académie de France à Rome - Villa Médicis et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI - Angoulême) proposent une résidence de création visant à accompagner un projet novateur en cours de création d'autrice ou d'auteur confirmé(e) de bande dessinée.

Cette année, le jury a choisi Samuel Bas comme lauréat et son projet de bande dessinée muette, *FESTIN*, Il reçoit une bourse de résidence de 8 000 €. Il bénéficie également d'une prise en charge des frais de transport.

Résidence de recherche et production « Laine et Création »

L'ADAGP, la Casa de Velázquez et les Manufactures nationales collaborent depuis 3 ans au service de la valorisation des savoir-faire en France comme en Espagne. Cette année, Lucy Orta a été sélectionnée parmi une trentaine de candidatures pour participer à ce programme de résidence qui s'articule autour d'un séjour de recherche de 3 mois à Madrid, à partir de septembre 2025. Elle recevra une bourse de résidence de 6 000 €, une enveloppe de 2 000 € pour réaliser son prototype et la prise en charge des frais de transport.

à savoir

Copie privée: nouvelle baisse des crédits disponibles en 2025

L'action culturelle des organismes de gestion collective (OGC) tels que l'ADAGP est financée par la rémunération pour copie privée (RCP). Alors que l'année 2024 a déjà connu une baisse des moyens financiers de 24 % par rapport à 2023, l'année 2025, connaît une nouvelle diminution de 15 % par rapport à l'année précédente. Les crédits disponibles pour l'action culturelle passent ainsi de 1,9 M€ en 2024 à 1,6 M€ en 2025, rendant inévitable une adaptation des soutiens en direction des structures et des manifestations.

La RCP est versée par les fabricants et importateurs de supports d'enregistrement (tels que des smartphones, tablettes, clefs USB, etc.) en contrepartie des copies d'œuvres que les particuliers font sur ces supports pour leur usage personnel. La diminution du budget de l'action culturelle s'explique, notamment, par la baisse continue des ventes de smartphones et de tablettes.

La dernière assemblée générale de l'ADAGP - qui a eu lieu le 17 octobre 2024 - a voté un maintien des aides directes aux artistes (bourses, résidences et Révélations) mais une baisse ou un arrêt des soutiens en direction de certains programmes et une rotation des soutiens versés aux structures pour leurs événements. Pour ces derniers, les soutiens sont désormais accordés aux porteurs de projets pour une période de 3 ans consécutifs, suivis par un délai de carence de 2 ans. Une mise en œuvre progressive de la règle de la rotation va être opérée par les soutiens historiques avec un arrêt sur 2 années.

L'ADAGP regrette bien évidemment cette situation, partagée par tous les secteurs de la création à un moment où les artistes et les structures sont économiquement de plus en plus fragilisés. Elle espère que cette annonce permettra aux bénéficiaires de son action culturelle d'anticiper leurs actions 2026 en conséquence.

Appels à candidature en cours

Révélation Photographie - Prix LE BAL/ADAGP de la Jeune Création

LE BAL, l'ADAGP et le ministère de la Culture apportent leur soutien à la jeune création en accompagnant dans la durée l'émergence d'un travail artistique.

Ce Prix, attribué tous les 2 ans, est destiné aux photographes et/ou vidéastes de moins de 40 ans de la scène française. Il a pour but d'accompagner le lauréat durant 2 années dans la réalisation d'un projet de création déjà amorcé. Une dotation de 20 000 € permettra à l'artiste de mener à bien son projet.

Date limite de candidature :
le 11 septembre 2025.

Prix Photographie & Sciences

Ce Prix, décerné en partenariat avec La Villa Pérochon - CACP, est destiné à tous les photographes professionnels de la scène française développant une photographie d'auteur.

Une dotation de 6 000 € permet d'accompagner le photographe lauréat à finaliser une série photographique en cours de réalisation. Le lauréat bénéficiera d'une exposition à la Villa Pérochon à Niort et son travail fera également l'objet d'une table ronde à l'ADAGP à Paris.

Date limite de candidature :
le 26 octobre 2025

Pour plus d'informations, les appels à candidatures en cours et les mises à jour:
adagp.fr

Guide sur le *Catalogage des œuvres* et colloque *Documenter, organiser et valoriser le fonds d'œuvres d'un artiste*

Depuis 2023, l'ADAGP attribue de nombreuses dotations Catalogage des œuvres, anciennement dénommée dotation Fonds d'œuvres et d'archives, qui ont pour objet de financer à hauteur de 6 000 € le catalogage des fonds d'œuvres, d'archives et de documents des artistes, en créant ou en optimisant un système numérique d'inventaire et de classement. Cette dotation peut notamment couvrir l'achat de matériel, l'acquisition ou les abonnements aux logiciels nécessaires, la numérisation et le marquage des œuvres, ou encore la rémunération des assistants, documentalistes, de l'artiste ou de l'ayant droit.

En janvier 2025, l'ADAGP a publié le guide *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la dotation Catalogage des œuvres* pour aiguiller les artistes et les ayants droit face aux nombreuses questions que soulève l'archivage. Ce guide s'ajoute à l'aide financière de la dotation Catalogage des œuvres et aux Ateliers pros, journées de formation qui abordent les principes méthodologiques du catalogage.

En avril 2025, le colloque *Documenter, organiser et valoriser le fonds d'œuvres d'un artiste : enjeux et stratégies* était dédié à ce sujet du catalogage, décliné en 3 tables rondes sur la même journée dans les locaux de l'ADAGP. Ces tables rondes animées par des artistes, des ayants droit et d'autres professionnels des arts visuels ont été captées en vidéo et sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'ADAGP.

Nouveauté pour les auteurs de *webtoon*

Les règles de répartition de la rémunération pour copie privée ont évolué en 2024 pour certains secteurs. Pour les mangas, les albums jeunesse et la bande dessinée un critère complémentaire est dorénavant pris en considération : le nombre d'albums publiés en France.

De plus, la commission Bande dessinée a finalisé l'intégration des auteurs de *webtoon* dans la répartition de la copie privée numérique, effective à la répartition 2025.

Les *webtoons* sont dorénavant pris en compte dans la répartition des mangas avec une équivalence de 1 000 images *webtoon* pour 1 album manga.

Commissions du répertoire

Le conseil d'administration a créé à ses côtés 5 commissions du répertoire de 12 membres qui ont pour mission de le conseiller et de le nourrir en propositions sur des sujets spécifiques relevant de leur expertise. Les commissions se réunissent entre 3 et 5 fois par an.

Ces 5 commissions sont les commissions Bande dessinée, Beaux-Arts, Design – Arts appliqués, Livre jeunesse et Photographie. Les membres de ces commissions ont été appelés à être renouvelés pour un mandat de 3 ans par appel à candidature fait auprès des membres de l'ADAGP entre fin février et début mars. Ils ont été nommés par le conseil d'administration du 29 avril 2025 après avis des commissions sortantes sur les candidatures complètes et éligibles reçues.

De plus, le conseil d'administration a créé une nouvelle commission en 2025. Il s'agit de la commission Beaux-Arts qui s'adresse aux artistes et successions d'artistes dont la pratique est la peinture, la sculpture, l'installation, la performance, etc.

Assemblée générale en octobre 2025

L'assemblée générale ordinaire se déroulera le jeudi 16 octobre 2025 à partir de 14h.

Elle sera accessible sur inscription dans les locaux de l'ADAGP. Les membres sont invités à s'exprimer soit en votant sur le site de vote électronique du mercredi 24 septembre à 9h au mercredi 8 octobre à 18h, soit par l'envoi, au plus tard le 24 septembre, de leur procuration, soit en assistant à la séance au 11 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris.

Le formulaire de procuration ainsi que les identifiants et mot de passe pour le vote en ligne sont fournis dans le courrier postal individuel de convocation.

Les documents présentés lors de l'assemblée ainsi que les résolutions soumises au vote sont accessibles sur le site de vote en ligne.

Pour toute question et pour assister à l'assemblée : vote@adagp.fr

à vous la parole

Inès Geoffroy, cheffe de projet et commissaire d'expositions à La Villette

En 2025, à l'occasion de la Révélation Arts plastiques, l'ADAGP s'est associée pour la première fois avec 100% L'EXPO à La Villette, à Paris, pour récompenser un artiste émergent, lors de l'événement qui se déroulait du 10 avril au 11 mai. La commissaire de l'exposition raconte l'organisation de cette exposition décrite comme « ni un salon d'art contemporain, ni pour autant une exposition thématique ».

Quelles sont les spécificités du format de 100% L'EXPO ?

100% L'EXPO est née de manière très spontanée en 2018, à l'initiative de Didier Fusillier notre ancien président et de Jean de Loisy, l'ancien directeur des Beaux-arts de Paris. Il s'agissait de faire une exposition d'artistes récemment diplômés. Au fur et à mesure, il nous est apparu qu'il y avait justement un format à développer, entièrement consacré à la jeune création.

Ce qui distingue ce format d'un salon, c'est tout l'accompagnement scénographique, sur lequel nous travaillons énormément. Lorsque j'ai repris le projet en 2021, j'ai toujours défendu le fait de ne pas transformer 100% L'EXPO en une exposition thématique, pour éviter d'écraser la multiplicité de profils et la spécificité de chacun.

En tant que commissaire, quels sont les enjeux de l'exposition ?

Tout d'abord, il y a un critère important qui relève de la scénographie, il faut que les propositions des artistes fonctionnent dans l'espace de La Villette, qui est très grand. L'exposition se déploie sur 3 500 m² avec une hauteur sous plafond de 17 m. Il faut que les projets s'emparent de ce vaste espace d'exposition.

Notre second critère, c'est de bien percevoir le public que l'on accueille. À chaque édition, nous élaborons une exposition gratuite et très grand public. Elle attire de très nombreux visiteurs du parc de La Villette, un public qui est un peu moins habitué aux musées et aux galeries.

Enfin, dans la sélection qui se fait avec le jury, il y a aussi l'idée d'avoir des profils particuliers qui nous semblent important de montrer : des artistes qui témoignent de leur époque et reflètent la jeune création actuelle.

Bien qu'il n'y ait pas de thématique imposée, est-ce que des récurrences se sont dégagées de cette 7^e édition ?

Chaque année nous remarquons des constantes dans les sujets abordés. La jeune création fait écho aux préoccupations de sa génération. Depuis quelques éditions, nous retrouvons donc les questions environnementales, les questions de genre, le travail sur les théories *queer* et également l'écriture de nouveaux récits par des voix minorisées.

Comment s'est formulée cette nouvelle collaboration avec l'ADAGP dans le projet de 100% L'EXPO ?

Nous avons reçu cette proposition d'intégrer la Révélation Arts plastiques au sein de notre exposition comme une très bonne nouvelle. Pour nous, ça a donné lieu à des discussions passionnantes. Nous nous sommes interrogés sur les implications de faire un prix destiné aux artistes émergents. Cette année, la Révélation a d'ailleurs été décernée à Nafiseh Moshashaeh.

Au-delà de la Révélation reçue par la lauréate, c'est tout le travail d'accompagnement des artistes qui nous a parlé spontanément, notamment les rencontres avec les professionnels qui ont été organisées. Nous avons invité une quinzaine de professionnels du monde de l'art qui travaillent sur la jeune création, des critiques indépendants, des commissaires d'exposition, des représentants d'institutions mais aussi des galeries. Chacun d'eux a pu rencontrer plusieurs artistes et échanger sur leur travail. Ce fut un moment très précieux.

Plus d'informations : lavillette.com/manifestations/100-lexpo-2025

Retrouvez le dernier « À vous la parole » de René Faure au sujet de la Fédération Française des Associations d'Amis de Musées sur adagp.fr

à vos agendas

Assemblée générale 2025

- 24/09: Ouverture du vote électronique
- 08/10: Clôture du vote électronique
- 16/10: Assemblée générale

Ateliers pros

Septembre

- Identifier les acteurs et les dispositifs dans les arts visuels (Paris)
- Documenter et archiver son travail artistique (Paris)
- Répondre à un appel à candidature dans les arts visuels (Paris)
- Écrire sa démarche artistique et concevoir son portfolio (Rennes)
- Conservation préventive des œuvres (Bordeaux)

Octobre

- Archivage et stockage numérique, spécial photographie (Paris)
- Conservation préventive des peintures (Strasbourg)
- Conservation préventive des sculptures en pierre et en plâtre (Paris)
- Principes fondamentaux de gestion d'un fonds - spécial photographie (Chalon-sur-Saône)
- Conservation préventive des œuvres (Marseille)
- Documenter et archiver son travail artistique (Paris)

Novembre

- Conservation préventive des peintures (Liévin)
- Comprendre l'écosystème de l'art urbain et répondre à un appel à projet (Paris)
- Documentation - principes fondamentaux de l'inventaire, l'informatisation et la documentation d'un fonds artistique (Paris)
- Archives - principes fondamentaux du tri et classement de fonds d'archives (Paris)
- Méthodologie de recherche de financement et de partenaires (Paris)

Décembre

- Archives - principes fondamentaux du tri et classement de fonds d'archives (Paris)

Sur les cimaises de l'ADAGP

- Du 08/07 au 28/08: Présentation de Salomé Lahoche, Révélation Bande dessinée 2024
- Du 04/09 au 16/10: Présentation de Virgilio Martini, Révélation Livre d'artiste 2024
- Du 23/10 au 04/12: Présentation de Rony Efrat, Révélation Art numérique - Art vidéo 2024
- Du 11/12 au 29/01: Présentation de Luisa Olivera, Révélation Design 2024

Informations et inscriptions: ↗ adagp.fr

@dagp

esquisses,
bulletin d'information
de l'ADAGP - juillet 2025
Directrice de publication :
Marie-Anne Ferry-Fall
Graphisme: c-album
Imprimé en France
par Escourbiac

pour le droit des artistes

11, rue Duguay-Trouin
75006 Paris
www.adagp.fr

Société civile à capital
variable
RCS Paris D 339 330 722